



Salaire avec indemnités de sujétions spéciales

Par isades66

Bonjour

J ai une question concernant mon salaire en effet avec toutes les augmentations du SMIC j ai vérifié mon salaire et je comprends pas tout

Je suis salaire AMP dans un IME avec la convention 66

Mon salaire se compose du salaire indiciaire qui se calcule avec mon coefficient actuellement 448 et la valeur du point de 3.93

Je bénéficie d'une indemnité de sujétions spéciale 9.21% du salaire brut plus l'indemnité laforcade 1 de 238 euros brut.

Si je multiplie mon coef avec le point j ai une base de salaire indiciaire de 1760.64? soit 6 ? en dessous du SMIC. Puis je demander à mon employeur de réévaluer mon salaire au niveau du SMIC ?que deviennent mes 7 ans d anciennetes ?

Merci de m éclairer avant d aller voir m direction

Isabelle